

Démarche	: PFRH de La Réunion - Action sociale interministérielle - Demande de logement temporaire ou d'urgence - 2025
Organisme	: Secrétariat général commun de La Réunion

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Ce questionnaire est réservé aux bénéficiaires de la SRIAS de La Réunion, agents de l'État et d'établissements publics visés par l'arrêté du 4 décembre 2024 relatif à l'action sociale interministérielle (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050749343>).

La SRIAS de La Réunion dispose de 3 logements temporaires (2 T2 et 1 T3) mis à la disposition des agents de l'État pour une durée maximale de 30 jours.

Le montant de la nuitée varie de 15 à 20€.

Situés sur Saint-Denis, rue St Jacques, ces appartements sont entièrement équipés et disposent de chambres climatisées, ainsi que d'une place de parking en sous-sol.

Merci de noter sur les lieux :

- qu'ils sont non fumeurs
- que les animaux y sont interdits
- que le linge de maison n'est pas fourni
- qu'aucun suivi de courrier n'est autorisé (l'utilisation de l'adresse pour des démarches personnelles est formellement interdite).

Tout dossier à caractère social sera soumis à l'assistant(e) social(e) de votre ministère, pour avis.

Votre demande sera instruite en lien avec une assistante sociale, représentante auprès de la SRIAS et membre de la commission spécialisée "Logement" de la SRIAS de La Réunion.

La réponse vous parviendra dans les meilleurs délais et au moins 15 jours avant la date d'entrée souhaitée.

Rappel : seules les urgences familiales et sociales concernant les agents de La Réunion sont prioritaires.

ATTENTION : Dans l'attente d'une réponse, cette demande ne vous dispense pas de mener vos recherches de logement en parallèle.

En fonction des disponibilités, un logement adapté à votre composition familiale ou à vos contraintes de santé vous sera proposé.

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Pour les échanges avec la SRIAS et l'association Allons Déor

Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport du demandeur

Numéro de téléphone portable personnel

Ce numéro permettra d'assurer les échanges avec la coordonnatrice de la SRIAS et l'association Allons Déor en charge des entrées-sorties et du maintien en état du logement.

Adresse électronique personnelle

Cette adresse permettra d'assurer les échanges avec la coordonnatrice de la SRIAS et l'association Allons Déor en charge des entrées-sorties et du maintien en état du logement, notamment en cas d'impossibilité d'accès à la messagerie professionnelle.

Résidence familiale actuelle

Indiquer uniquement le code postal et le nom de votre commune

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES CONCERNANT LE DEMANDEUR

Code du ministère ou de l'établissement public d'affectation à La Réunion

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 201-Europe et affaires étrangères
- 202-Culture
- 203/293-Agriculture et alimentation/Enseignement privé agricole
- 206-Éducation nationale
- 207-Budget et comptes publics
- 209-Intérieur
- 210-Justice
- 212-Services du Premier Ministre
- 221-Economie, finances et industrie
- 223-Transition écologique, énergie, climat et prévention des risques
- 236-Ministères sociaux
- 238-Enseignement supérieur et recherche
- 239-Logement et rénovation urbaine
- 242-Sport, jeunesse et vie associative
- 244-Outre-mer
- 245-Partenariat avec les territoires et décentralisation
- 250-Fonction publique, simplification et transformation de l'action publique
-

PFRH de La Réunion - Action sociale interministérielle - Demande de logement temporaire ou d'urgence

470-Armées et anciens combattants

540, 550 à 569, 571 à 599-EPLE

735-ARS

746-CNED

830 à 978-UNIVERSITE

707-ONACVG

619-IRD

702-ONISEP

CNRS

CROUS

OFII

LADOM

METEO FRANCE

Statut professionnel

Les vacataires, les contractuels de moins de 6 mois, les services civiques, les contrats aidés, les apprentis ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Titulaire

Retraité.e

Contractuel.le (de + de 6mois)

Titulaire stagiaire de la fonction publique

Catégorie d'emploi

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

A

B

C

Position administrative

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

En activité

En détachement

En disponibilité

En congé parental

Adresse mail professionnelle du demandeur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du dernier bulletin de salaire de l'agent

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie d'un bulletin de pension du service des retraites de l'Etat

bulletin datant de moins de 3 mois

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre votre contrat de travail

INFORMATIONS CONCERNANT LA DEMANDE

Motif de la demande

Ce dispositif s'adresse aux agents de la SRIAS de La Réunion. Toutefois les demandes des agents de l'Etat de Mayotte pourront être étudiées, mais ne seront pas prioritaires.

Si "Autre", merci d'indiquer le motif.

Dans les cas d'urgence sociale ou familiale ou de sinistre, un rapport sera demandé au service social de votre administration.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Mutation arrivée

Mutation départ

Primo-affectation suite concours

Fonctionnaire stagiaire ou élève d'une école de service public

Violences familiales (Urgence sociale ou familiale)

Changement de situation familiale (Urgence sociale ou familiale)

Difficultés financières (Urgence sociale ou familiale)

Expulsion (Urgence sociale ou familiale)

Etat de santé (Urgence sociale ou familiale)

Sécurité (Urgence sociale ou familiale),

Handicap (Urgence sociale ou familiale)

Sinistre (incendie, inondation, cyclone...Urgence sociale ou familiale)

Demande de transmission de mon dossier au service social de mon administration à La Réunion, en cas d'urgence sociale ou familiale

En cochant cette case "Oui", votre dossier sera transmis au service social de votre administration à La Réunion pour avis.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Résidence administrative future

Indiquer le nom et l'adresse de votre administration d'affectation suite à votre mutation actuelle

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif motivant votre demande

PFRH de La Réunion - Action sociale interministérielle - Demande de logement temporaire ou d'urgence

Arrêté de mutation, attestation employeur, fin de bail, convocation ou certificat médical, rapport des services sociaux...

Nombre d'adultes à loger

Les appartements T2 disposent d'un canapé-lit supplémentaires de 2 personnes

Nombre d'enfants à loger

Parmi les enfants, y a-t-il un ou des enfant(s) de moins de 2 ans?

Pour information, les logements disposent de berceau ou de lit parapluie et d'une baignoire.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Préciser le nombre d'enfants de moins de 2 ans.

Type de logement demandé

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

T2 (rez de chaussée) 15€/nuitée

T2 (1er étage avec ascenseur) 15€/nuitée

T3 (3ème étage avec ascenseur) 20€/nuitée

L'un des membres de la famille est-il en situation de handicap ou rencontre des difficultés pour se déplacer ?

L'un des logements est situé en rez-de chaussé.

Attention tous les logements sont équipés d'une baignoire.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif en cas de handicap d'un membre de la famille

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du livret de famille

Uniquement pour les couples avec enfants

Date d'entrée souhaitée (jour ouvré)

Pour rappel, les entrées sont organisées du lundi au vendredi (hors jours fériés).

La durée maximale d'hébergement est de 30 jours maximum.

Date de sortie souhaitée (jour ouvré)

Pour rappel, les sorties sont organisées du lundi au vendredi (hors jours fériés). La durée maximale d'hébergement est de 30 jours.

Nombre total de jours demandés pour la durée du séjour

Pour rappel, la nuitée s'élève à :

- 15€ pour les T2
- à 20€ pour le T3

Etes-vous véhiculé ?

Pour information, une place de parking en souterrain est attribuée pour chaque logement.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Assurance responsabilité civile vie privée

Ce document est obligatoire pour procéder à une demande de logement temporaire. Le document doit être en cours de validité sur la période d'hébergement demandée.

Compléments d'informations

Si vous souhaitez compléter votre demande ou préciser des informations qu'il vous semble important de porter à notre connaissance, vous pouvez compléter le champs "Compléments d'informations sur ma demande."

Compléments d'informations sur ma demande

RAPPEL A LA LOI ET ENGAGEMENT

Engagement

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente notice, sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande.

Je suis informé.e que quiconque fournit sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou un avantage quelconque indu, sera puni d'un emprisonnement de un à quatre ans et d'une peine d'amende de 9 000 € ou de l'une des deux peines seulement (loi n° 68-690 du 31 juillet 1968, art. 22).

Je suis informé.e que l'instructeur peut prendre contact avec moi pour demander des informations complémentaires et que la PFRH peut prendre l'attache de mon employeur pour vérifier les informations contenues dans ma demande.

Cochez la mention applicable

Oui

Non